Annexe n°26

PROVINCE DE HAINAUT

Arrondissement d'Ath

COMMUNE
de
BRUGELETTE

Wallonie

LIVRE I - URBANISME
LIVRE II - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège de la Commune de BRUGELETTE a l'honneur de porter à la connaissance des habitants qu'une demande de permis d'urbanisme a été introduit par le SPW – MI – Direction des Routes de Mons ayant pour objet la construction d'une nouvelle voirie afin que le trafic du Parc Pairi Daiza contourne le village de Gages à 7943 Brugelette (G.).

L'enquête publique est réalisée pour le motif suivant : la demande est visée par l'article R.IV.40-1, §1er, 8, et l'application de l'article D.VIII.13 du Code du Développement du Territoire.

Le dossier peut être consulté et des explications sur le projet peuvent être obtenues du lundi au vendredi de 9 à 12h ou sur rendez-vous auprès de Mme GASPARD Véronique, Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme, (**urba-envir@brugelette.be** / 068/45.73.10) à l'adresse suivante : Grand Place, n°2a 7940 Brugelette.

Cet avis d'enquête est affiché ce 16/11/2026.
L'enquête publique est ouverte à partir du 23/11/2026 et clôturée le 07/12/2026.

La séance de clôture aura lieu le 07/12/2026 à 16 heures à l'Administration communale : Grand Place, n°2a 7940 Brugelette.

Les personnes qui auraient des objections à formuler à propos de ce projet sont priées de les faire parvenir du **23/11/2026 au 07/12/2026** inclus **en reprenant toutes vos coordonnées** :

- **Soit par écrit** à l'adresse du Collège Communal de et à 7940 BRUGELETTE
- **Soit par mail** à l'adresse suivante : **urba-envir@brugelette.be**.
- **Soit de se présenter** à l'effet d'y communiquer leurs observations verbales auprès de Mme GASPARD du lundi au vendredi de 9 à 12h ou sur rendez-vous.

Brugelette, le 10/11/2026

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale,

Karolina KOWALSKA

Administration Communale Brugelette

La Bourgmestre,

Isabelle LIEGEOIS